

question. Si je ne me trompe, l'ex-ministre de l'Intérieur (M. Sifton) nous a dit que le système adopté par le Gouvernement a plutôt une tendance fiscale. C'est au cours de la session de 1903 que l'ex-ministre de l'Intérieur (M. Sifton) développa cette thèse et énonça ce système. Voici ses paroles : le Gouvernement possède dans l'Ouest 25,000,000 d'acres de terre de vente facile ; d'ici à dix ans, nous pouvons réaliser \$3 l'acre, et indemniser ainsi le pays des dépenses effectuées pour la construction du Grand-Tronc-Pacifique.

M. OLIVER : Je ne révoque pas en doute la déclaration de l'ex-ministre, mais bien les déductions qu'on tire de ses paroles. Que le chef de l'opposition établisse la comparaison entre les paroles qu'il prête à l'ex-ministre de l'Intérieur au sujet de la vente des terres à ce prix minime, et les observations que vient de formuler le député de Toronto-nord (M. Foster) prétendant qu'il faut assimiler, en principe, ces terres à celles affectées aux besoins de l'instruction publique, qu'on cherche à vendre au plus haut prix possible, et il saisira la différence entre les deux systèmes d'administration ; il verra quel abîme sépare l'opinion professée par les populations de l'Ouest, et la doctrine préconisée par les députés de la gauche, au cours de ce débat. Les premiers soutiennent que ces terres doivent passer aussitôt que possible des mains du gouvernement fédéral à celles des colons. C'est là ce que déclare explicitement l'ex-ministre de l'Intérieur dans les observations dont on a donné lecture. C'est là évidemment sa pensée et puisqu'il mentionne un prix fixe, peu importe qu'on adhère oui ou non à ce prix, il est évident que sa pensée est en désaccord complet avec l'idée préconisée par le député de Toronto-nord.

M. FOSTER : Un mot s'il vous plaît, monsieur le ministre. Quand l'ex-ministre de l'Intérieur (M. Sifton) vendit, moyennant \$1.50 l'acre, partie en espèces et partie en certificats de terres, une grande étendue de terrain à la compagnie des terres de la vallée de la Saskatchewan, a-t-il obéi à la pensée qu'on lui prête et a-t-il voulu faire passer ces terres, à un prix aussi minime que possible, des mains du Gouvernement entre celles du colon ? Le ministre peut-il affirmer qu'un seul acre de ces terres vendues moyennant \$1.50, tant en espèces sonnantes qu'en scrips, soit passé aux mains des colons pour un prix inférieur à \$5 ou \$10 l'acre ? Voilà un fait qui traduit parfaitement la pensée de l'ex-ministre de l'Intérieur. Rappelons-nous, en outre, la proposition dont le ministre s'est fait l'interprète quand il nous a déclaré qu'il serait réservé et vendu 50,000,000 d'acres à titre d'indemnité des frais effectués pour la construction du Grand-Tronc-Pacifique : ici, il y a la proposition et l'application de cette proposition, choses qui toutes deux militent contre la thèse du ministre.

M. OLIVER : Je ne suis pas d'avis que la vente consentie à la compagnie des terres de la vallée de la Saskatchewan milite contre la proposition que j'ai formulée. La vente a été consentie à cette compagnie comme l'ex-ministre l'a fait observer, à un prix peu élevé par acre, sous la condition que les terres seraient cultivées.

La compagnie qui a obtenu les terres à ce prix était tenue, de par le traité, de remplir cette condition d'achat, en plaçant des colons sur ces terres ; et nous ne saurions dire le chiffre des frais qu'elle a effectués, pour le recrutement et l'installation de ces colons. L'essentiel, c'est de coloniser ces terres, et c'est là le point que l'honorable député semble perdre de vue.

La terre, par elle-même n'a aucune valeur ; ce qui lui donne son prix, c'est l'utilisation qu'on en fait ; c'est la demande du public et les besoins auxquels cette terre répond. Ces terres pourraient bien demeurer éternellement improductives, si les colons ne les mettaient pas en valeur en les développant.

M. FOSTER : Le ministre doit bien se garder de pousser son argument trop loin ; car l'exemple que j'ai cité milite directement contre sa thèse. Le travail de l'homme donne de la valeur à la terre. La terre a sa valeur, avant que le travailleur de l'agriculture y ait donné un coup de pioche ou de charrue. Il n'y avait pas de colons sur ces terres qu'on a vendu \$1 ou \$1.50 l'acre ; le cultivateur n'avait pas encore ouvert avec le soc de sa charrue les terres vendues par cette compagnie intermédiaire, alors que leur valeur s'était gonflée jusqu'au chiffre de cinq et dix dollars l'acre : mais c'était dans la perspective, qu'à brève échéance, de véritables travailleurs viendraient faire fructifier le sol suffisamment pour indemniser l'acheteur des \$10 versés à cet intermédiaire. Le ministre ne saurait invoquer une seule autorité, en matière de finance ou d'économie politique, qui affirme que la terre n'a de valeur que lorsque le colon commence à l'exploiter.

M. OLIVER : Je ne tiens pas à entamer un débat académique avec l'honorable député au sujet de cette question. Il ne l'ignore pas, ces terres n'avaient pas de valeur avant qu'on eut commencé à les exploiter. Si elles possédaient quelque valeur, c'est qu'on les avait déjà exploitées, afin de prouver que leur exploitation serait rémunératrice. L'accroissement dans la valeur de la terre, en dernière analyse, ne dépend pas nécessairement de l'exploitation de tel ou tel lopin de terre en particulier, mais bien de la démonstration pratique du fait que son exploitation peut devenir rémunératrice, puis de la demande provoquée par la présence des colons. Force a été à la compagnie en question de faire des frais de publicité, pour amener des colons sur ces terres. Pas plus que l'honorable député, je ne saurais dire le chiffre de ces dépenses, et c'est ici que brille l'igno-